



Saint-Liboire

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2024, les règlements suivants :

- Règlement numéro 363-23 de construction;
- Règlement numéro 364-23 de lotissement;
- Règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- Règlement numéro 366-23 sur les permis de certificats;
- Règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme;
- Règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- Règlement numéro 370-23 de zonage.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements, en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 19 mars 2024.

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière